

Quand commencer Ã tailler ses haies ? Â« Plus tÃ´t vous taillez, mieux câ??est Â»

Description

default watermark

21 fÃ©vr. 2021 Par Thierry Vangulick

https://www.rtbf.be/article/quand-commencer-a-tailler-ses-haies-plus-tot-vous-taillez-mieux-c-est-10702460

En mars et en avril ne taille pas tes haies ! Cela pourrait Ãªtre un nouveau proverbe campagnard. Câ??est en tout cas le **souhait de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux** qui demande aux jardiniers de ne pas attendre **dÃ©but mars**, quand **les oiseaux commencent Ã faire leurs nids**, pour tailler ou Ã©laguer les arbres.

Â« RÃ©chauffement climatique oblige, les oiseaux ont tendance Ã se reproduire plus tÃ´t dans lâ??annÃ©e Â», explique Anne Weiserbs ornithologue chez Natagora. Â« *Câ??est vrai quâ??on peut dÃ©jÃ entendre les chants et observer la construction de nids. Le merle noir, par exemple, qui rÃ©side chez nous toute lâ??annÃ©e, se met en Å?uvre dÃ¨s les premiers beaux jours. Mais ce nâ??est pas le cas des espÃ¨ces migratoires qui elles, reviennent entre la mi-fÃ©vrier et dÃ©but aoÃ»t. Si lâ??on taille en fÃ©vrier, les dÃ©gÃ¢ts seront moins importants, mÃªme sâ??il y a dÃ©jÃ des nids voire des Å?ufs. Car les oiseaux peuvent alors refaire leurs nids et une ponte de substitution. Si lâ??on taille plus tard par contre, les oisillons seront plus grands et lÃ , les dÃ©gÃ¢ts seront plus graves.* ***Plus tÃ´t vous taillez, mieux câ??est, dâ??autant que le faire avant la montÃ©e de la sÃ¨ve et les premiers bourgeonnements est favorable Ã la plante aussi. Â»***

Des interdictions lÃ©gales

Au printemps dernier, lors du 1er confinement, beaucoup de jardiniers amateurs en ont profitÃ© pour Ã©laguer ou tailler. On Ã©tait alors, en pleine pÃ©riode de nidification. Avec tous les dommages que cela a provoquÃ©s sur les espÃ¨ces migratoires. Il y a pourtant des rÃ¨gles lÃ©gales qui interdisent de nuire Ã la reproduction des oiseaux rappelle Anne Weiserbs : *Â«* ***En rÃ©gion bruxelloise, il est interdit de tailler les haies Ã partir du 1er avril jusquâ??au 15 aoÃ»t****.* ***La Wallonie nâ??a pas la***

***mÃªme interdiction pour les particuliers mais les agriculteurs ne peuvent Ã©laguer ou tailler entre avril et juillet Â»*.**

La Ligue royale belge pour la protection des oiseaux demande dâ??ailleurs dâ??avancer cette date au 1er mars, pÃ©riode Ã laquelle les premiÃ¨res nichÃ©es arrivent au centre de soins pour la faune sauvage. Le rÃ©chauffement climatique pousse en effet les animaux Ã se reproduire de plus en plus tÃ´t.

Categorie

1. conseils
2. jardinage
3. SRHGx
4. to check

Tags

1. haies
2. taille

default watermark

date crÃ©Ã©e
24 fÃ©vrier 2022
Auteur
cblancke